

REPUBLIQUE FRANCAISE

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**DEPARTEMENT
HERAULT
ARRONDISSEMENT
LODEVE**

Séance du 18 octobre 2021
**Commune de
PAULHAN N° 2021/10/08**

Date de la convocation	11/10/2021
	Votes : 20
Présents : 17	Pour : 20
Absents : 7	Contre : 0
Représentés : 3	Abstention : 0

L'an deux mille vingt et un, le dix-huit octobre,
Le Conseil Municipal de la Commune de Paulhan s'est réuni à dans le lieu ordinaire de ses séances, à dix-huit heures trente sous la présidence de Claude VALERO, et après convocations régulièrement faites à domicile.

Etaient présents : MM. VALERO Claude, RICARD Christine, BAILLEUX-MOREAU Yves, ROYON Sophie, ALEIX Bertrand, DAVIT Hélène, BONSIGNORI Vincent, GAVINET Isabelle, GAUBERT Guy, BOUISSON Mylène, GASC Carine, JAURION Léon, GASC Georges, LAMBERT Véronique, AMMARI Hanane, CAPELLE Laetitia, LAMBERT Marcel,

Etaient Absents : MM. SEBASTIAN David, DJUROVIC Aleksandra, DUPONT Laurent, HEREDIA Fabienne, GARIN-MICHAUD Gérard, NOUGOUM Mohamed, JAM Thierry.

Procurations : - Mr GUERIN Grégory à Mme GAVINET Isabelle
- Mme LABORDA Véronique à Mr ALEIX Bertrand
- Mr BIROUSTE Pascal à Mr LAMBERT Marcel

Objet : : Constitution du groupement de commandes pour la passation d'un marché de télécommunications entre la Communauté de communes du Clermontais et les communes de Brignac, Cabrières, Canet, Clermont l'Hérault, Fontès, Nébian, Octon, Paulhan, Péret, Saint Félix de Lodez et Valmascle

Accusé de réception en préfecture
034-213401946-20211018-2021-10-08-DE
Date de télétransmission : 20/10/2021
Date de réception préfecture : 20/10/2021

Monsieur le Maire rappelle que par courrier en date du 21 mai dernier, la Communauté de communes du Clermontais a demandé à l'ensemble de ses communes membres leur souhait de participer à un groupement de commandes en matière de télécommunications, et ce afin de faciliter la mutualisation des procédures de marchés et de bénéficier des meilleures opportunités de prix tout en assurant une qualité optimale des services associés.

La Communauté de communes du Clermontais propose d'approuver une convention constitutive pour le groupement de commandes pour intervenir entre la Communauté de communes et les communes de Brignac, Cabrières, Canet, Clermont l'Hérault, Fontès, Nébian, Octon, Paulhan, Péret, Saint Félix de Lodez et Valmascle pour le lancement d'un marché public de télécommunications dans les domaines suivants :

- Services de téléphonie fixe, internet et services associés,
- Services de téléphonie mobile,

Le projet de convention, joint en annexe, propose les caractéristiques principales suivantes :

- Désignation de la Communauté de communes en qualité de « coordonnateur » du groupement de commande. Elle sera chargée à ce titre de procéder à l'ensemble de la mise en concurrence. (...) Les communes de Brignac, Cabrières, Canet, Clermont l'Hérault, Fontès, Nébian, Octon, Paulhan, Péret, Saint Félix de Lodez et Valmascle, non coordonnatrices, seront associées à toutes les étapes de la consultation et de l'exécution du présent marché.
- Chaque membre signera son propre marché et sera chargé de l'exécution de son marché.
- La participation aux frais afférents au fonctionnement du groupement : frais de publication et temps passé à l'évaluation des besoins permettant de rédiger le cahier des charges.
- La Commission d'Appel d'Offres compétente sera celle du coordonnateur du groupement de commandes, soit la Communauté de communes du clermontais (CF article 2.4 du projet de convention)

Il convient d'approuver le projet de convention et d'autoriser le Maire à signer tous actes et pièces relatives à cette affaire.

Il demande au Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer.

Oui l'exposé de son rapporteur,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Approuve le projet de convention,

Accusé de réception en préfecture 034-213401946-20211018-2021-10-08-DE Date de télétransmission : 20/10/2021 Date de réception préfecture : 20/10/2021

- Autorise Monsieur le Maire à signer tous actes et pièces relatives à cette affaire,

Fait et délibéré les jour, mois et an que susdits.

Le Maire
Claude VALERO



Le Maire :

-certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte

Affiché le :

Transmis au représentant de l'Etat le :

Accusé de réception en préfecture
034-213401946-20211018-2021-10-08-DE
Date de télétransmission : 20/10/2021
Date de réception préfecture : 20/10/2021